



Demande congés sans solde suite à arrêt maladie

Par **ninimilo**, le **13/03/2012** à **02:56**

Bonjour, actuellement en arrêt maladie pour dépression jusqu'à fin mars, j'ai fait une demande de congés sans solde auprès de mon employeur qui débuterait le 1^{er} avril. Or mon employeur souhaite que je revienne dans l'entreprise pour 1 ou 2 semaines afin d'organiser au mieux ma future absence de 11 mois. J'ai plaidé ma cause, mais il semblerait d'après mon employeur qu'il n'est pas légal après un arrêt maladie d'enchaîner directement sur un congés sans solde. Si tel est le cas, cela va être très difficile pour moi de revenir au sein de cette entreprise pour l'instant. Connaissez vous la réponse à cette question ? Sinon auprès de qui ou quoi puis-je avoir confirmation de ce qu'avance mon employeur. Merci d'avance pour vos réponses rapide, car je dois m'entretenir avec mon employeur demain ou après demain au plus tard

Par **pat76**, le **13/03/2012** à **14:43**

Bonjour, Pour l'instant vous êtes en arrêt maladie pour dépression et cela jusqu'à fin mars (date exacte?) Votre médecin traitant envisage de prolonger votre arrêt? Depuis quelle date êtes-vous arrêté? Dépression suite au conditions de travail?

Par **ninimilo**, le **13/03/2012** à **15:04**

Bonjour et merci pour votre réponse. Le choix de ne plus prolonger l'arrêt maladie vient de

moi (arrêt depuis 04/2011). Cette état "d'arrêt maladie" ne me convient pas et me rend encore plus dépressive (dépression dûe à mon travail). Donc après mûres réflexions, j'ai fait cette demande de congés sans solde. Mon employeur ayant compris ma situation ne s'oppose pas à ce congés, mais voilà, il parait que je dois absolument revenir 1 ou 2 semaines au travail pour ensuite pouvoir partir en sans solde ! Incongru !!! Je suis en arrêt pour dépression à cause de mon travail, je veux stopper mon arrêt maladie car cela ne colle pas à mon caractère et me fait + de mal que de bien et pour cela il faudrait que je revienne dans mon entreprise, responsable de ma situation ! Cela encourage les gens à se complaire en maladie non ? Je suis au point où s'il faut que j'y retourne même 1 semaine à rester en arrêt maladie pour ne remettre les pieds là bas, en tout cas pour l'instant...

Par **pat76**, le **14/03/2012** à **13:49**

BonjourrrnA quelle date devez-vous en principe votre poste de travail?rnrnVotre arrêt aura été supérieur à 21 jours?